

Conseil d'administration n°59 du 10 février 2026

Procès-verbal des échanges

Présents :

Ville de Toulouse

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt
Madame Nina Ochoa

État

Madame Marie-Béatrice Angelé

Collège des personnels enseignants

Monsieur Olivier Huz
Madame Christine Sibran
Monsieur Thierry Vosdey
Monsieur Felip Marti-Jufresa

Collège des personnels non enseignants

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants

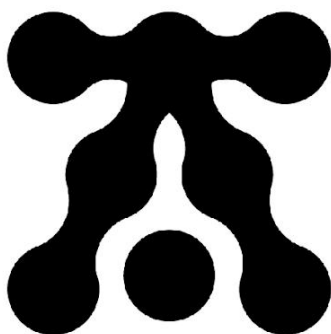
Monsieur Nathan Marlot

Invités :

Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim
Madame Karina Cobo-Dorado, Directrice par intérim du département de musique,
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique,
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse,
Madame Laurence Gonzalez, Responsable administrative et financière,
Madame Selena Gil-Bentaiba, Responsable gestion financière et comptable,
Madame Sophie Barousse, Gestionnaire des affaires générales, rédactrice du
procès-verbal,
Monsieur Alexandre Durand, Directeur général de la Culture, Mairie de Toulouse
et Toulouse Métropole
Madame Laure de Mazerat, Directrice des ressources de la culture Mairie de
Toulouse et Toulouse Métropole

Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut, pouvoir donné à Madame Nicole Yardeni,
Monsieur Gérard André, pouvoir donné à Madame Nina Ochoa,
Monsieur Jean-Paul Bouche,
Monsieur Francis Grass,
Monsieur Samir Hajje,
Monsieur Maxime Boyer,
Madame Agathe Roby,
Monsieur Marc Daniel, pouvoir donné à Madame Marie-Béatrice Angelé,
Monsieur Frédéric Bourdin,
Monsieur Emmanuel Pidoux,
Madame Amélie Aribaud, pouvoir donné à Madame Christine Sibran,
Monsieur Hervé Ambal, pouvoir donné à Monsieur Olivier Huz,
Monsieur Yannick Callier, pouvoir donné à Monsieur Xavier Saint-Criq,
Monsieur Philippe Fermanel, administrateur de l'état, gestion comptable,
Madame Amélie Papin.



Madame la Présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 16h00.

Nicole Yardeni remercie les participants et indique qu'il s'agit du 4^{ème} débat d'orientation de l'école.

La présentation des éléments financiers doit permettre un débat et ne nécessite pas de vote.

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 novembre 2025

Christine Sibran regrette que le procès-verbal communiqué soit succinct et ne fasse pas état de l'intégralité des échanges.

Nicole Yardeni et Sophie Barousse, rédactrice du document, précisent que le procès-verbal a vocation à être publié sur le site internet de l'établissement et ne doit pas contenir tous les échanges mais uniquement les décisions.

Un document plus étayé est à disposition des administrateurs sur demande.

Le procès-verbal est adopté.

Nicole Yardeni donne la parole à Alain Combres pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Alain Combres indique avoir souhaité cette année faire une présentation simplifiée et pédagogique des chiffres.

Il remercie l'ensemble des services ayant contribué à la réalisation de ce rapport (Directeurs des départements, Selena Bentaïba-Gil, Laurence Gonzalez, M. Fermanel et les services de la DGFIP, Laure de Mazerat & Frédéric Bourdin).

Il rajoute que l'année budgétaire 2026 est marquée par des contraintes d'agenda liées à l'organisation des élections municipales les 15 et 22 mars 2026 qui ne permettra pas la mise en place d'un nouveau Conseil d'administration avant avril, mai 2026.

De plus, le mandat de Xavier Saint-Criq prend fin au 14 mars 2026 et Michel Roussel est remplacé par Marc Daniel nommé Directeur de la DRAC par intérim.

	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Charges à caractère général (ch.011)	740 796 €	904 575 €	1 033 738 €	555 251 €	691 290 €
Dépenses de personnel (ch.012) – <u>Hors ARE</u>	6 064 132 €	6 185 915 €	6 154 993 €	5 519 652 €	5 626 425 €

Il présente l'évolution des charges suivantes :

Il indique que les charges du personnel (chapitre 012) représentent 80% des dépenses totale de l'école.

Les charges de fonctionnement ont augmenté jusqu'en 2023.

Cette même année, les tutelles ont pris une décision drastique au regard de la situation financière de l'école et ont imposé des mesures d'économies.

On peut constater que l'année 2024 est marquée par une baisse de 50% des charges à caractère général.

Il rappelle par la suite l'attribution en 2023 de la subvention exceptionnelle des tutelles :

- 4 000 682 + 1 000 000 supplémentaire de la ville de Toulouse
- 1 000 450 + 180 000 pour la DRAC

Nicole Yardeni précise que l'attribution de la subvention exceptionnelle est intervenue pour éviter une situation de cessation de paiement. Elle rajoute par la suite qu'une prise de conscience réelle a été observée avec la mise en place d'une politique d'économie renforcée.

Alain Combres indique que les éléments présentés dans ce rapport apportent une visibilité encore incomplète car ils sont basés sur les chiffres du budget prévisionnel 2025, le CFU étant en cours de réalisation avec l'appui de la Direction Générale des Finances Publiques.

De ce fait, le mécanisme du report de l'excédent de 2025 ne pourra être effectué que lors d'une décision modificative du budget en mai/juin 2026.

Concernant les recettes, le budget est construit avec la reconduction à l'identique des subventions ou participations des tutelles octroyées en 2025 à savoir :

- 4 213 000 de la ville de Toulouse
- 72 000 de la Métropole
- 1 643 156 de la DRAC

Nicole Yardeni indique que contrairement à l'année 2025 au cours de laquelle uniquement 60% de la subvention a été versée en janvier, le choix a été fait lors de l'exercice budgétaire 2026 de verser l'intégralité de la subvention en janvier 2026.

Alain Combres souligne qu'une incertitude demeure en l'absence de convention de financement avec l'Etat sur la reconduction du versement des mesures exceptionnelles versées en 2025 (Compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers, remboursement des frais de jury).

Il poursuit en présentant les ressources propres de l'établissement et particulièrement l'offre de cours publics élargie.

Alain Combres indique mettre en place un cadre de gestion prudent en début d'année et la possibilité d'évolution après l'examen d'une décision modificative en mai/juin 2026.

Il souligne un maintien des effectifs constants avec les remplacements des départs à la retraite, des démissions et mutations.

Nicole Yardeni précise que Jeanne Falzon est en position de détachement jusqu'en septembre 2026 ce qui lui donne la possibilité de réintégrer l'établissement à l'issue si elle le souhaite. Il est donc difficile de recruter un agent avant cette échéance.

Alain Combres alerte sur le fait que la subvention de l'État est majoritairement orientée vers la musique & la danse qui participent néanmoins à la soutenabilité de l'ensemble de l'école (budget commun à l'ensemble des filières). Il rajoute que les charges de fonctionnement prévisionnelles intègrent la totalité des demandes des services.

Des provisions pour risques seront réévaluées dans l'attente de leur remise à plat complète lors de la prochaine DM, après échange avec la DGFIP.

Il rajoute que les dépenses d'investissement sont relativement peu importantes en 2026 (changement des ordinateurs salle 207 et bornes Wifi) et les dépenses importantes sont portées par la Ville de Toulouse en matière de travaux d'accessibilité.

Nicole Yardeni remercie Alain Combres pour la présentation et les perspectives à venir et souhaite partager plusieurs informations à savoir notamment que plusieurs écoles territoriales ont décidé de quitter l'ANDEA.

Concernant l'accréditation HCERES la procédure se déclinera en 2 étapes : 1^{er} étape consiste à fournir les bilans qui devront être communiqués par les établissements en décembre 2026. La 2^{ème} étape concernera les projets et sera à remettre en 2029.

Elle souligne lors des échanges avec le Ministère les difficultés de compréhension des réalités de terrain.

Marie Angelé dit qu'elle laisse Madame Yardeni maître de ses paroles et indique qu'il est vrai que la communication est plus simple avec les écoles d'art nationales.

Olivier Huz demande une précision dans le cadre de la présentation du rapport d'orientations budgétaires concernant le renouvellement des contrats dont l'échéance arrivent en juillet et ou novembre 2026.

Alain Combres préconise de proposer un renouvellement de contrat pour un an conformément ce qui a été budgétisé sur l'exercice 2026.

Christine Sibran alerte sur le cumul de contrats pour certains agents.

Laurence Gonzalez indique que conformément à la réglementation à l'échéance de 6 ans de renouvellement, seul un CDI peut être proposé.

Olivier Huz indique que le 27 février 2026, date choisie pour la tenue du prochain Conseil d'administration pour le vote du budget est placée au milieu des vacances scolaires et de nombreux enseignants seront absents.

Nicole Yardeni a conscience de cette difficulté qui va rendre difficile la tenue du Conseil d'administration afin de réunir le quorum mais au vu des échéances électorales aucune autre date n'est possible.

Nathan Marlot demande quelle sera la subvention versée à l'association des étudiants.

Alain Combres répond qu'elle sera identique à celle versée en 2025.

Marie Angelé souhaite des précisions sur le montant indiqué au chapitre 011 concernant le département musique qui paraît très faible.

Alain Combres et Karina Cobo Dorado précisent que ce montant va être réévalué suite à de nouvelles demandes formulées ce jour même par le département.

Christine Sibran souhaite évoquer la situation problématique de l'état de santé des étudiants de 1^{er} année.

Alain Combres dit qu'il a été destinataire d'un courrier de la collégiale de 1^{ère} année sur les situations de fragilité qui concernerait 1/3 des étudiants d'après ce qui lui est rapporté.

Il indique avoir fait le point sur les relais à disposition pour accompagner les étudiants dans leurs diverses problématiques qui sont les suivants :

- Le dispositif SIMPPS ouvert aux 80 étudiants de 1^{er} année pour la prise en charge des examens de santé (coût de 15 euros/étudiant),
- La convention SSE renouvelée le 5.09.25 ouvert à tous les étudiants et qui permet la prise en charge des examens des visites médicales, le repérage et la prise en charge des troubles psychologiques (coût de 11,28 euros/étudiant)
- Dispositif Nightline qui permet une écoute téléphonique et une aide psychologique de nuit (coût de 40 centimes/étudiant),
- Maison de santé de la Concorde dont la convention permet aux étudiants de bénéficier de bilan de santé gratuitement,
- La convention conclue avec le Centre d'ostéopathie de Ramonville qui permet de bénéficier de séance à 10 euros.

Alain Combres rajoute qu'il est nécessaire de faire une évaluation des dispositifs existants et d'étudier leur pertinence pour nos étudiants.

Nathan Marlot dit qu'au delà de la communication et de la visibilité de ces dispositifs et il est nécessaire d'engager un accompagnement des étudiants. Il regrette l'absence au sein de l'école d'un référent égalité santé et handicap.

Nina Ochoa indique que les dispositifs cités sont inscrits dans le schéma d'évaluation de la vie étudiante et qu'elle s'étonne du coût répercuté à l'isdaT car la Ville de Toulouse finance à 80% ces structures.

Olivier Huz souhaite relayer le besoin de formation des enseignants sur l'accueil des étudiants qui font face à des difficultés multiples.

Alain Combres indique à Olivier Huz de se rapprocher de Sophie Barousse pour étudier la mise en place d'une formation adaptée.

Christine Sibran pense qu'il faut sacrifier un temps sur les missions d'un agent pour cet accompagnement car depuis 4 ans des situations critiques ont été relevées.

Elle rappelle l'absence de remplacement d'un référent égalité malgré l'adoption de la charte.

Laurence Gonzalez indique que Isolde Gulacsy a été recrutée en remplacement de Béatrix Villeneuve seulement il y a 15 jours.

Elle travaille actuellement à récupérer et mettre à jour une fiche de renseignement à destination des étudiants avec des informations en terme de santé, de logement, qui sera largement diffusée aux étudiants.

Elle précise que Isolde est la personnes ressource et elle demande aux coordonnateurs lorsqu'ils ont connaissance d'étudiants en difficulté de les diriger vers elle.

Elle précise qu'un agent a demandé dans le cadre du plan de formation une inscription à une formation Premiers secours en santé mentale et qu'elle a demandé à ce qu'Isolde soit formée.

Alain Combres rajoute qu'il a demandé un tableau de suivi des étudiants reçus et qu'il y a un travail commun avec Hiba Boumlik en charge des aides financières CEVEC.

Nicole Yardeni demande à Nathan Marlot si des groupes WhatsApp d'étudiants peuvent être constitués afin de relayer ces informations.

Nathan Marlot le confirme et se propose de faire le lien sur ces réseaux.

Olivier HUZ exprime la difficulté pour les enseignants de recueillir la parole des étudiants et en même temps d'être leurs évaluateurs.

Nina Ochoa propose de contacter l'association Suricate qui est financée par l'Agence Régionale de Santé pour accompagner les étudiants dans leurs difficultés psychologiques.

David Mozziconaci indique que l'IsdaT a déjà fait appel à cette association.

Nicole Yardeni rajoute que les longues périodes de confinement ont aggravé la fragilité des étudiants.

Felip Marti Jufresa dit que ce sont également les orientations des politiques publiques qui ont contribué à cette fragilité.

Alain Combres propose de revenir au débat d'orientations budgétaires et donne la parole aux membres à ce sujet.

Nicole Yardeni indique que les précisions budgétaires seront ajustées au moment du budget prévisionnel présenté le 27 février 2026 et que le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue de débat.

Nathan Marlot demande si les éléments présentés lors du Conseil d'administration du 27.0.26 concernant le vote du budget 2026 seront les mêmes mais de manière plus détaillés.

Alain Combres répond par l'affirmative.

Concernant l'incertitude d'obtenir le quorum pour le Conseil d'administration du 27 février 2026 qui examinera le budget, Alain Combres propose aux enseignants de faire le point sur la présence des membres titulaires et suppléants et d'en informer Sophie Barousse d'ici vendredi 13 février 2026, date limite d'envoi de la convocation.

Questions diverses

- *Clarification du cadre applicable aux heures supplémentaires, aux aménagements d'horaires et au télétravail au sein de l'Isdat : Plusieurs situations semblent aujourd'hui traitées de manière différente selon les personnes (paiement ou non des heures supplémentaires, souplesse variable sur les horaires d'arrivée une semaine sur deux, possibilité pour certains agents de modifier leurs jours de télétravail).*

Je souhaite que le CA puisse examiner ces pratiques afin de comprendre le fonctionnement actuel et d'évaluer si une harmonisation est nécessaire pour garantir l'équité entre les personnels.

Alain Combres rappelle que les modalités d'exercice du télétravail sont fixées par une délibération adoptée en Conseil d'administration le 8 décembre 2021. Une note a été adressée le 1^{er} avril 2025 à tous les agents pour rappeler son cadre.

Laurence Gonzalez indique concernant les heures supplémentaires que la délibération du 1^{er} octobre 2024 prévoit la priorisation du repos compensateur à la rémunération des heures supplémentaires et que cette information a été rappelé à plusieurs reprises.

- *Anticipation des besoins en renfort au sein du service pédagogie et la nécessité de renfort sur certains services : Est-il envisagé de prévoir, en amont du départ à la retraite d'une agente dans deux ans, un renfort sous la forme d'un alternant, d'un service civique ou d'un poste à mi-temps rattaché au service, afin d'assurer la continuité de l'activité et la transmission des compétences et sur les autres services ayant besoin d'un renfort ?*

Alain Combres indique la difficulté d'anticiper un tuilage 2 ans auparavant.

- *Organisation et compensation de la journée de travail des JPO du samedi : Les agents mobilisés toute la journée peuvent-ils bénéficier d'un ticket restaurant supplémentaire ? Par ailleurs, comment cette journée doit-elle être comptabilisée, notamment pour les agents dont l'amplitude horaire sera de 11 h à 18 h ?*

Alain Combres précise que Laurence Gonzalez a adressé aux agents mobilisés pour les Journées Portes ouvertes les modalités de récupération et d'octroi des chèques déjeuner.

- *Le prochain Conseil d'administration est le 27 février, pendant les vacances scolaires d'hiver. Puisque le vote du budget ne nécessite pas une telle urgence, peut-on déplacer cette date qui ne permet pas la présence de beaucoup d'entre nous.*

Alain Combres propose à Olivier Huz de faire un retour à Sophie Barousse vendredi 11 février sur les membres présents au CA du 17.02.26 à 13h30.

- *Quel calendrier et méthode pour la relance de la procédure de recrutement de la direction générale ? Quelle perspective si les deux candidats se retirent ?*

Nicole Yardeni précise que dans ce cas la procédure sera relancée. Les informations complémentaires ont bien été adressées aux candidats.

Olivier Huz demande s'il faut attendre la nomination du nouveau Conseil d'administration pour relancer la procédure pour une prise de poste en septembre 2026 ou plus tard ?

Nicole Yardeni indique que le remplacement est prévu au budget à partir de septembre 2026.

- *Retour sur l'avis des représentant-es du personnel au CST sur les alertes et les risques psychosociaux au travail,*

Nicole Yardeni indique la mise en place d'un process avec le Centre de gestion pour être accompagné dans l'objectivation des situations individuelles.

Alain Combres précise qu'il s'agit de la méthode de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et qu'il reste dans l'attente d'un retour de Sophie Lafayette du service prévention qu'il a de nouveau relancé le 14 janvier 2026.

- *Retour sur le courrier de la collégiale de la première année sur la situation psychosociale de plusieurs étudiant-es et retour sur le CEVE sur l'importance d'une formation à destination des personnels et la création d'un poste spécifique.*

Cette question a été préalablement abordée.

- *Quel prévisionnel pour les contrats des formateurs du département danse?*

Alain Combres indique que l'ensemble des contrats des intervenants ont été signé pour la période de janvier à juin 2026. De nouveaux entretiens individuels sont programmés pour le 24 février 2026.

- *Réévaluation du taux horaire des vacations.*

Alain Combres indique que la dernière revalorisation du taux horaire pour le rémunération des intervenants danse date de 2016.

Nicole Yardeni indique qu'il convient de regarder quel tarif est appliqué dans les autres lieux de formation et évoque la possibilité d'une étude de revalorisation du tarif horaire.

Thierry Vosdey indique que l'établissement applique les tarifs les plus bas.

Alain Combres précise que l'IsdaT est dans la fourchette basse mais pas la plus basse et propose que l'examen se fasse lors de la décision modificative au mois de mai, juin 2026 en fonction des subventions de l'Etat réellement perçues.

Christine Sibran souligne qu'il est préférable de le prévoir en amont car sinon cela devient une variable d'ajustement dont pâtissent les vacataires.

Marie Angelé indique en information générale que la nouvelle directrice de l'école de la Villa Arson Ulrika Byttner est une ancienne étudiante de l'IsdaT.

Alain Combres invite les membres du Conseil d'administration à assister au vernissage de l'exposition des étudiants de 5^{ème} année en art qui aura lieu le vendredi 13 février à 18h30 au soir de la 1^{ère} journée des Journées portes ouvertes.

Le Conseil d'administration après avoir entendu les observations de chacun prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'IsdaT pour l'exercice 2026.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.